



PLUi

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

RÉUNION PUBLIQUE

Présentation du
**PROJET D'AMÉNAGEMENT
et de développement durable**



Mercredi 25 avril 2018 dès 20h30

Salle d'animation - FIRMI

Deuxième
étape !

*Pour une vision concertée
de notre territoire*

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

« Photographie » du territoire, le diagnostic identifie les atouts et contraintes dans tous les domaines : patrimoine, habitat, économie, équipements, déplacements, environnement...

**Quelle est
la situation actuelle ?**

LE PADD PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il décline en orientations concrètes, les choix retenus par les élus pour le développement futur du territoire.

**Quel territoire
voulons-nous ?**

LA TRADUCTION RÉGLEMENTAIRE

Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Le texte est complété par une carte, appelée « plan de zonage » qui subdivise le territoire en différents secteurs aux règles spécifiques (zones urbaines, zones naturelles, zones agricoles...)

**Comment atteindre
notre but ?**

ARRÊT ET VALIDATION DU PROJET DE PLUI

Les Personnes Publiques Associées (État, Conseil Départemental, Conseil Régional, chambres consulaires...) et les citoyens (enquête publique d'un mois) donnent leur avis une dernière fois sur les documents élaborés avant leur approbation par le conseil communautaire.

**Qu'en pensent les partenaires
et la population ?**